



## **Communiqué de presse** (embargo mardi 11 juillet à 10h00)

### **Fermeture des urgences la nuit à Saignelégier du 22 juillet au 6 août 2017**

**Une mesure nécessaire en raison de la pénurie de médecins,  
tout en garantissant la sécurité sanitaire aux Franches-Montagnes**

A partir du 22 juillet prochain et jusqu'au 6 août, les urgences du site de Saignelégier seront fermées la nuit, cela en raison du manque de médecins durant cette période pour assurer une garde 24h/24. Face à cette situation, les autorités cantonales, les médecins installés, la Société médicale du Canton du Jura et l'Hôpital du Jura se sont concertés pour définir un fonctionnement transitoire qui préserve la sécurité sanitaire de la population. Cette situation est révélatrice d'une difficulté latente et de la nécessité de mettre en œuvre rapidement un modèle durable.

A Saignelégier, l'organisation de la permanence médicale 24h/24 aux urgences pose régulièrement problème. Malgré tous leurs efforts, les médecins généralistes des Franches-Montagnes et de l'H-JU ne parviennent plus à assurer un tournus de garde et à se rendre systématiquement sur le site en cas d'urgence. Durant la période du 22 juillet au 6 août prochain, le manque de médecins est tel qu'une fermeture des urgences est rendue nécessaire la nuit, de 18h00 à 8h00.

Cette décision a été prise en concertation avec le Département de la santé, le Service de la santé publique, le Médecin cantonal et la Société Médicale du Canton du Jura.

#### **Sécurité sanitaire garantie**

Cette mesure ne doit en rien péjorer la sécurité sanitaire qui doit être la même aux Franches-Montagnes que sur l'ensemble du territoire jurassien. La présence du service ambulancier sur le site de Saignelégier et l'intervention si nécessaire de l'hélicoptère de la Rega demeurent. Ainsi, les urgences qui nécessitent un plateau technique pointu continueront à être acheminées dans les meilleurs délais vers l'hôpital le mieux à même de les traiter.

#### **Une réorganisation nécessaire et urgente**

Si cette fermeture nocturne est une première, la situation de pénurie médicale n'est pas exceptionnelle et montre bien que le cadre légal régissant l'organisation des services d'urgences dans le Canton du Jura ne correspond plus à la réalité du terrain. Les partenaires discuteront prochainement de variantes complètes et réalistes pour l'ensemble du territoire cantonal, qui conduiront sans doute à une modification légale (Loi sur les établissements hospitaliers).

Toute autre voie serait éthiquement discutable, car cela revient à laisser croire à la population qu'elle dispose d'un véritable service d'urgences sur le site de Saignelégier. Rappelons qu'en cas d'urgences vitales, l'appel du 144 permet d'engager le plus rapidement possible le service ambulancier et/ou la Rega en fonction de la situation. Ainsi, le patient peut être stabilisé par des professionnels en vue de son transport dans l'hôpital le mieux à même de répondre à ses besoins en soins.

**EN RESUME, LA PRISE EN CHARGE DU 22 JUILLET AU 6 AOUT ENTRE 18H00 et 8H00  
AUX FRANCHES-MONTAGNES**

**Urgences vitales : appeler le 144**

**Urgences non vitales : se rendre aux urgences de Delémont**

**Placement à des fins d'assistance (PAFA) ou Constat de décès : appeler le 0800 300 033**